

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

École de musique locale du Syndicat Intercommunal "Regionalschoul Uewersauer"



Enseignement musical
Division inférieure

Année scolaire 2022/2023





2 ÉCOLE DE MUSIQUE LOCALE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL "REGIONALSCHOU L UEWERSAUER"

DÉTAILS DES COURS

FORMATION MUSICALE	- 1 ^e année (1h00 / semaine): Jeudi 13.30 - 14.30 - 2 ^e année (1h30 / semaine): Jeudi 14.30 - 16.00 - 3 ^e année (2h00 / semaine): Samedi 9.00 - 11.00 - 4 ^e année (2h00 / semaine): Samedi 11.00 - 13.00 - 1 ^{ère} et 2 ^e année adulte (1h30 / semaine): Cours organisé si la demande le justifie
Conditions d'admission	- 1 ^{ère} année : être âgé de 7 ans (cycle 2.2 de l'Ecole Fondamentale) - Cours d'adultes : à partir de 15 ans
Note	- La fréquentation des cours de formation musicale à jusqu'à la 4 ^e année (Certificat de la division inférieure) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.
FORMATION INSTRUMENTALE Cours de 30 min / semaine (avancés: 45 à 60 min / semaine)	- Bois: flûte traversière, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton) - Cuivres: trompette/bugle/cornet, cor en fa, cor/alto mib, baryton, tuba, trombone - Percussion, drumset
Conditions d'admission	- Suivre en parallèle un cursus de formation musicale à partir de la 1 ^e année formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (FM4). La priorité sera donnée aux anciens élèves en tenant compte de la date d'inscription et selon les places disponibles. Les mêmes conditions s'appliquent aussi pour les adultes. - Drumset: Avoir obtenu le diplôme du 1 ^{er} cycle à la percussion et avoir un drumset à domicile.
PRATIQUE COLLECTIVE INSTRUMENTALE	- Ensemble instrumental (3 à 4 présentations par année scolaire)
Condition d'admission	- Avoir passé avec succès la 1 ^{ère} année d'études à l'instrument
PRATIQUE COLLECTIVE VOCALE Cours de 60 min / semaine	- Chant choral pour enfants (à partir du cycle 2.1.) et adolescents (2 groupes)
Condition d'admission	- Avoir 7 ans au 31.8. - 13 ans. Suivre en parallèle le cursus formation musicale.

Les lieux et horaires des cours de formation instrumentale seront communiqués aux parents par écrit.

La rentrée scolaire a lieu le 19 septembre 2022.

RENSEIGNEMENTS

Ecole régionale de Harlange
15 rue Mgr. Fallize / L-9655 HARLANGE
Tel: 93 70 90-241 ; E-mail: secretariat.harlange@ecole.lu

École de musique de l'UGDA
Thomas Reuter: 92 96 76 / thomas.reuter@ugda.lu
Claude Mousel: 22 05 58 - 38 / claude.mousel@ugda.lu

FRAIS D'INSCRIPTION *

	Nouveaux droits d'inscription	
	Enfants (Etudiants)	Adultes (à partir de 18 ans) **
COURS COLLECTIFS		
Formation musicale (1 - 4)	gratuit	100€
Pratique collective vocale: Chant choral	gratuit	/
Pratique collective instrumentale (Ensemble instrumental)	gratuit	100€
COURS INDIVIDUELS (Instruments)		
Éveil instrumental + Inférieur 1+2	gratuit	100€
Inférieur 3 + 4	75€	100€
Formation adulte (initiale, qualifiante) **	/	100€

Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

(*) Ces nouveaux tarifs restent soumis à l'approbation du Conseil Communal, sous condition que le projet de loi portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal soit voté par la Chambre des Députés

(**) Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 1^{er} septembre pendant l'année scolaire de référence.

Fiche d'inscription 2022/2023

École de musique locale du Syndicat Intercommunal "Regionalschoul Uewersauer"

Les formulaires d'inscriptions sont à adresser pour le **1^{er} juin 2022 au plus tard** à :

Ecole régionale de Harlange

15 rue Mgr. Fallize

L-9655 HARLANGE

Tel: 93 70 90-241

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.

La fiche est à remplir également par les anciens élèves !

<input type="checkbox"/> Boulaide	<input type="checkbox"/> Lac de la Haute Sûre	<input type="checkbox"/> Winseler
------------------------------------------	------------------------------------------------------	------------------------------------------

Nom de l'élève	Prénom de l'élève
Lieu et date de naissance	
Matricule national	
E-Mail élève (@school.lu)	

<i>Le (la) soussigné(e)</i>	
Nom et prénom (parents/tuteurs)	
Rue et numéro	
Code postal et localité	
Téléphone et/ou GSM	E-Mail
Membre actif dans la société :	

<i>désire inscrire</i> mon fils <input type="checkbox"/> ma fille <input type="checkbox"/>	<i>désire s'inscrire</i> <input type="checkbox"/>	ancien élève <input type="checkbox"/> nouvel élève <input type="checkbox"/>
--------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

aux cours de musique suivants

Formation musicale (solfège)	1 ^{ère} année à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>	2 ^e année <input type="checkbox"/>
	3 ^e année <input type="checkbox"/>	4 ^e année <input type="checkbox"/>
	1 ^{ère} et 2 ^e année adulte <input type="checkbox"/>	
Formation instrumentale	Instrument: _____	
Pratique collective instrumentale	Ensemble instrumentale <input type="checkbox"/>	Instrument: _____
Pratique collective vocale	Chant choral pour enfants et adolescents <input type="checkbox"/>	

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.

École / Conservatoire :	
Années d'études	Éveil musical :
	Formation musicale (Solfège) :
	Instrument (préciser) :
Remarque éventuelle	

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par L'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/ concerts...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------	------------------------------

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

Date limite des inscriptions : Mercredi, 1^{er} juin 2022

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'École régionale de Harlange, GIRA Marc, 15 Rue Mgr. Fallize L-9655 HARLANGE.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.